

IDENTIFICATION
Section : Comptabilité
Intitulé de l'UE : Impôt des personnes physiques (IPP)
Code de référence : 712201U32D2
Nombre de périodes : 80
Nombre de crédits ECTS : 7

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : 1. Capacités - résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; - produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition). 2. Titre pouvant en tenir lieu C.E.S.S.

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser le mécanisme général de l'I.P.P. ;
- de maîtriser les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'I.P.P. ;
- de calculer les précomptes et versements anticipés relatifs à l'I.P.P.

Contenu du cours :

L'étudiant sera capable :

face aux différentes situations fiscales usuelles qui sont celles des personnes physiques,

- de s'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge ;
- d'identifier le fonctionnement de l'Administration des Contributions ;
- d'appliquer les dispositions du C.I.R. et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour :
 - ♦ déterminer les personnes et les revenus soumis à l'impôt ;
 - ♦ établir la déclaration à l'impôt, à partir des documents ad hoc, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il y a lieu, la « voie la moins imposée » ;
 - ♦ réagir conformément aux obligations professionnelles lors de contrôles, de contestations et d'éventuelles erreurs de

l'administration fiscale, en assurant l'évolution du dossier durant le contrôle et l'enrôlement ;

- de mettre en œuvre les techniques fiscales pour :
 - ♦ procéder au calcul de la base imposable ;
 - ♦ procéder, de manière automatisée ou non, au calcul de l'impôt dans tous les cas (à partir de la déclaration, taxation d'office, taxation indiciaire) ;
 - ♦ établir les documents exigés des employeurs et autres débiteurs de revenus (relevés, fiches, ...) et calculer les précomptes ;
 - ♦ établir le décompte final, après imputation des précomptes.

Bibliographie :

- C.I.R 92 (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)
- Syllabus des conférences UHPC (actualités fiscales)
- Sites économiques du gouvernement fédéral belge et du gouvernement wallon
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées, dont ITAAZINE, Budget & Droits et L'Echo
- Déclaration IPP et explications (publication annuelle)
- « Un service fiscal pratique » De Lieven Van Belleghem, publication annuelle
- Almanach du contribuable aux éditions Larcier Intersentia; publication annuelle

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Holbrechts Dominique

METHODOLOGIE

Cours magistral

Nombreux exercices de mise en situation et de calcul d'impôt, avec comme outils la déclaration IPP et le C.I.R. 92.

Exploitation du programme Tax-Calc du SPF Finances.

SUPPORTS

Syllabus, exercices et divers documents à disposition sur la plateforme Moodle (déclaration IPP Partie 1 et 2 et documents connexes...) ;

C.I.R. de 92 (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)

Une calculatrice

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

1. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,

- d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie ;
- de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;
- de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- Le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

2. Modes d'évaluation

Évaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.

Évaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours d'IPP.

UTILISATION DE L'IA
L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices en classe que lors des évaluations certificatives.